

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par

M. Lecoq, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« 7 *bis*. Demande aux États membres de résister à la tentation d'entraîner l'Union européenne dans une surenchère guerrière, en dépit des provocations ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir une solution de résolution de la guerre par la paix et non par une surenchère guerrière.